



**Fondation
pour l'enfance
et la jeunesse**

Dédiée au Centre jeunesse
du Saguenay-Lac-Saint-Jean



RAPPORT ANNUEL 2004

Au cours de l'année 2004, les membres du conseil d'administration ont tenu trois séances régulières du conseil d'administration et une assemblée générale spéciale.

Afin de mener à terme les modifications importantes quant aux orientations de la Fondation, un comité de transition, composé de représentants de la Fondation (2) et du Centre jeunesse (2), s'est réuni à quatre reprises aux fins de formuler des recommandations définissant ainsi les conditions de mise en place d'un partenariat durable entre les deux corporations.

Membres du conseil d'administration

(Depuis l'élection lors de l'assemblée générale spéciale)

Ghislain Cliche, président

Stéphane Corbin, vice-président

Tony Tapin, secrétaire

Kathie Lapointe, trésorière

Danièle Riverin, administratrice

Hélène de Champlain, administratrice

Hélène Dufour, administratrice

Pierre Donaldson, administrateur

Milieu des affaires (2) vacants

Milieu de l'éducation (1) vacant

Milieu de la justice (1) vacant

Milieu des centres de santé et services sociaux (1) vacant

De plus, Monsieur Stéphane Corbin a été désigné à titre de représentant du conseil d'administration de la Fondation pour siéger au conseil d'administration des Centres jeunesse.

Le chantier du comité de transition

Les travaux du comité de transition ont d'abord porté sur l'identification des articles de nos règlements généraux devant être modifiés pour garantir, à notre partenaire le Centre jeunesse, les conditions requises lui permettant de réaliser ses objectifs.

C'est ainsi que le Registraire des entreprises a émis, le 28 décembre 2004, les lettres patentes supplémentaires confirmant les modifications à nos règlements généraux.

En résumé, les articles 6 (a, d)) et 7 modifiés reconnaissent que désormais, la Fondation pour l'enfance et la jeunesse du Saguenay—Lac-Saint-Jean est dédiée au Centre jeunesse du Saguenay—Lac-Saint-Jean. Les articles 23 et 29 modifiés entraînent une nouvelle composition des sièges électoraux du conseil d'administration de la Fondation et précisent les modalités pour combler les sièges vacants au conseil. Enfin, l'ajout de l'article 71 détermine l'utilisation des intérêts provenant du capital monétaire de la Fondation, lesquels sont destinés à subventionner exclusivement des projets jeunesse soumis annuellement par les organismes communautaires.

De plus, le comité de transition a supporté la négociation d'une entente continue entre les deux corporations conduisant à la prise en charge administrative courante des affaires de la Fondation par le Centre jeunesse. Plus précisément, le Centre jeunesse assume, en lieu et place de la Fondation, les frais suivants : le loyer, les services de secrétariat et de réception téléphonique, les services d'archivage, les services de comptabilité courante et de vérification externe ainsi que les frais de télécommunications.

Par conséquent, la Fondation a résilié l'entente de services en lien avec l'Association canadienne de santé mentale (section Saguenay) conformément aux dispositions stipulées dans ladite entente.

Subventions 2004

La Fondation a reçu dix-huit (18) demandes de subventions de la part des organismes communautaires de notre région. Ces demandes respectaient les critères d'admissibilité, à l'exception d'une demande nous étant parvenue hors délai.

Ainsi donc, les recommandations, découlant du comité d'analyse des demandes de subventions, permettent de remettre huit mille huit cent cinquante dollars (8 850. \$) à dix-sept (17) organismes engagés auprès des jeunes de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean.

Perspectives

L'année 2005 souligne le 25^e anniversaire de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse. À cet égard, un nouveau logo illustre l'engagement mutuel des partenaires.

Ce sera aussi la 1^{re} campagne de souscription publique sous l'égide du Centre jeunesse. Le projet « Une route sans fin ... » (29 mai au 5 juin 2005), véhicule un potentiel éducatif dont le rayonnement est exemplaire pour les Centres jeunesse.

Mentionnons également l'organisation, par le Centre jeunesse, d'un premier colloque régional annuel annoncé pour le 23 septembre 2005. Nous entrevoyons, dans les circonstances, présenter une conférence grand public la soirée précédente et dont les recettes seront versées à la Fondation.

Conclusion

En terminant, je me joins à tous les membres de la Fondation pour souhaiter officiellement bienvenue à nos partenaires du Centre jeunesse. Je souhaite que nos efforts conjugués destinent notre Fondation vers une « route sans fin ... ».

Merci à tous les administrateurs et administratrices pour leur précieuse contribution au succès de notre œuvre d'appui et d'accompagnement à la jeunesse.

Ghislain Cliche
Président

Le 28 mars 2005